



AUTORISATION PARENTALE SURF STAGE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame

Nom & Prénom	N° de téléphone direct	Adresse mail

Parents ou représentant légal de(s) l'enfant(s)

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	DROITER OU GAUCHER

- autorisons notre/nos enfant(s) à participer au STAGE de SURF dispensé à Mahambo—province de Tamatave-, par la SUMMER SESSION Surfing School

Du..... Au.....

- avons pris connaissance des termes et conditions mentionnées ci-dessous :

TERMES & CONDITIONS

Informations Physiques et Médicales

Summer Session Surfing School Madagascar considère que ses activités sont destinées aux enfants, adolescents et adultes en excellente forme et santé médicale.

Il est de la responsabilité du représentant légal ou du participant d'informer la Summer Session Surfing School Madagascar au moment de la réservation de toute condition physique, médicale ou mentale particulière, ou de tout état comportemental nécessitant un traitement ou une attention particulière.

Summer Session Surfing School Madagascar se réserve le droit de refuser toute inscription basée sur le fait que la sécurité personnelle du participant pourrait être en péril.

Networking et utilisations Photos

En l'absence de notification particulière de la part de parents ou représentants légaux de(s) enfant(s), l'enfant(s) pourra être contacté et/ou taggé sur les sites de Networking (type Facebook ou Twitter), et autorise l'utilisation des photos prises et l'envoi de promotions et informations concernant les offres de SUMMER SESSION Surfing School.

Limite de responsabilité

Summer Session Surfing School Madagascar s'est engagé et a mis en place un environnement sécurisé, incluant un personnel formé et compétent, du matériel aux normes, des équipements de sécurité et de sauvetage performants et à jour, et des procédures d'urgence particulières et adéquates.

Bien que toutes les mesures sont et seront prises durant les activités pour assurer une sécurité maximale aux participants, il existe un risque inhérent à l'activité elle-même.

En décidant de participer à cette activité avec Summer Session Surfing School Madagascar, le participant ou son représentant légal assume expressément ce risque, et ni l'Ecole ni son Staff ne peut être tenu personnellement responsable de tout accident personnel, perte ou dégradation de bien personnel appartenant au participant.

Conditions d'Annulation

Les inscriptions sont confirmées à réception du règlement de la totalité du montant.

Les inscriptions annulées 10 jours avant la date de la session sont remboursées en intégralité.

Les inscriptions annulées 7 jours avant la date de la session sont remboursées minorées de 25 % de frais d'annulation et d'administration.

Les inscriptions annulées 4 jours avant la date de la session sont remboursées minorées de 50 % de frais d'annulation et d'administration.

Les inscriptions annulées moins de 2 jours avant la session ne sont ni remboursées ni réutilisables pour une prochaine session, quels que soient les motifs de l'annulation.

En cas d'annulation de la session, les frais d'inscriptions seront intégralement remboursés ou réutilisable pour une autre session.

Fait à Antananarivo, ce

Le(s) parent(s) ou le représentant légal

Fred & Gils RALAIMIHOATRA

Gérants - Propriétaires

SUMMER SESSION Surfing School





CONTRAT D'ENGAGEMENT ELEVE – ECOLE

SURF STAGE

Je soussigné,

Accepte le règlement de la SUMMER SESSION Surfing School Madagascar, énoncé ci-dessous, pour le STAGE de SURF du au à Mahambo.

À compter du départ à Antananarivo, et jusqu'au retour au même endroit, les élèves sont sous l'autorité de l'Ecole de Surf.

En conséquence, je prends acte des points ci-dessous et m'engage à les respecter :

- 1/ Le but du Stage étant la découverte du SURF, de sa Culture, de son Mode de vie et des valeurs qu'il véhicule, mais également la pratique d'un sport OUTDOOR, le STAGE est de fait non-fumeur.
- 2/ La consommation d'alcool est STRICTEMENT interdite pour les mineurs.
- 3/ La détention et la consommation de produits stupéfiants et/ou illicites sont ILLEGALES et répréhensibles par la loi.
- 4/ La baignade sans surveillance est interdite, ainsi que les ballades ou virées en dehors du village de MAHAMBO DOANY, à pied ou avec moyen de locomotion, aussi bien personnel qu'appartenant à un tiers.
- 5/ La répartition Mixte par bungalow n'est pas autorisée
- 6/ Au-delà de 20h, toute sortie de l'enceinte du SURF LODGE est interdite, sauf autorisation émise par l'un des 2 moniteurs.
- 7/ Les responsables de l'Ecole ayant autorité sont :
 - Fred et Gilles RALAIMIHOATRA, moniteurs et propriétaire de d'Ecole de Surf
 - Les coordinateurs
 - les encadreurs
 - les surveillants de plage à Mahambo

Tout manquement à l'un de ces points entraîne la radiation du stage, avec renvoi immédiat à la charge des parents.

Elève

Parent(s) - Représentant légal

Fred & Gils RALAIMIHOATRA

Gérants - Propriétaires